

ZAKANE W. Joseph Emmanuel

En service à la Direction des Technologies de l'Information
et de la Communication pour l'Education / MEBAPLN

Contacts : 70274009 / 76274009

Mail : zakaneemma@gmail.com

A

**L'Organisation Dupont pour le Développement Social
(ODDS)**

PROJET
SENSIBILISATION ET RÉALISATION DE RAMPES
D'ACCÈS AUX NORMES

Pour une accessibilité inclusive et équitable des bâtiments publics, scolaires et administratifs !

1. Contexte et justification

Dans un monde en constante évolution où les droits humains et l'égalité des chances sont des principes de plus en plus promus, l'accessibilité physique aux infrastructures constitue un enjeu majeur. Les personnes en situation de handicap, en particulier celles ayant une mobilité réduite, continuent de faire face à des obstacles structurels et systémiques dans leur quotidien, compromettant ainsi leur autonomie, leur participation sociale et leur dignité humaine.

Dans notre contexte local, la situation est particulièrement préoccupante. De nombreux bâtiments administratifs, établissements scolaires, centres de santé et lieux commerciaux restent inaccessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Soit ces édifices ne disposent pas de rampes d'accès, soit ces dernières, lorsqu'elles existent, ne respectent aucune norme technique de sécurité, d'inclinaison ou de largeur. Ce déficit d'accessibilité empêche un grand nombre de citoyens de bénéficier des services publics les plus essentiels.

L'exclusion spatiale et sociale qui en découle engendre une marginalisation continue de ces populations, limitant leur épanouissement personnel et leur contribution à la vie économique, culturelle et politique. Pourtant, le droit à l'accessibilité est consacré par plusieurs textes juridiques internationaux et nationaux, dont la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) ratifiée par le Burkina Faso, ainsi que les lois d'orientation sur la protection et la promotion des droits des personnes handicapées.

Face à ce constat, il devient impérieux de mettre en place une réponse à la fois technique, sociale et institutionnelle. C'est dans cette dynamique que s'inscrit le présent projet, dont la vocation est double : sensibiliser tous les acteurs concernés à l'importance de l'accessibilité et procéder à la réalisation de rampes d'accès conformes aux normes dans des édifices ciblés. Il ne s'agit pas simplement d'une intervention technique, mais bien d'un engagement pour une société plus juste, inclusive et respectueuse des différences.

2. Objectif général

L'objectif global du projet est de promouvoir l'inclusion et l'équité d'accès aux infrastructures publiques et privées pour les personnes à mobilité réduite, en garantissant leur libre circulation dans les espaces de vie, d'apprentissage, de soins et de services. Ce projet vise à concrétiser le droit fondamental à l'accessibilité physique, en réduisant les barrières architecturales existantes et en construisant des rampes d'accès conformes aux normes nationales et internationales.

Il s'agit également de contribuer à une transformation durable des mentalités et des pratiques en matière de construction et d'aménagement des bâtiments, en intégrant

systématiquement les principes de l'accessibilité universelle dans les projets d'infrastructure à venir.

3. Objectifs spécifiques

Afin de réaliser l'objectif général susmentionné, le projet poursuit les objectifs spécifiques suivants :

1. Sensibiliser les parties prenantes

Informar et éduquer les décideurs publics, les responsables d'établissements, les professionnels de la construction, les collectivités territoriales et les communautés locales sur l'importance de l'accessibilité universelle et des obligations légales qui en découlent.

2. Évaluer les besoins d'aménagement

Identifier et auditer un échantillon représentatif de bâtiments publics, scolaires ou commerciaux nécessitant une mise aux normes urgente en matière d'accessibilité.

3. Concevoir des plans techniques normalisés

Élaborer des plans architecturaux et des fiches techniques pour la réalisation de rampes d'accès répondant aux standards (pente maximale, largeur, garde-corps, matériaux adaptés...).

4. Réaliser des rampes d'accès inclusives

Procéder à la construction de rampes solides, fonctionnelles et esthétiques sur les sites ciblés, avec la participation des autorités locales et des bénéficiaires finaux.

5. Institutionnaliser les bonnes pratiques

Promouvoir l'intégration des normes d'accessibilité dans tous les futurs projets de construction, à travers la diffusion de guides techniques, de formations et le plaidoyer auprès des institutions concernées.

4. Résultats attendus

La mise en œuvre du présent projet devrait permettre d'obtenir les résultats suivants :

✓ Prise de conscience accrue sur la problématique de l'accessibilité

Les autorités locales, les professionnels du bâtiment, les responsables d'établissements et la population en général auront une meilleure compréhension des enjeux liés à l'inclusion des personnes à mobilité réduite. Cela se traduira par une volonté manifeste d'intégrer les normes d'accessibilité dans les projets futurs.

✓ Réalisation d'aménagements concrets dans les bâtiments publics

Au moins dix (10) rampes d'accès seront construites ou réhabilitées dans des bâtiments stratégiques (écoles, centres de santé, services administratifs, etc.), permettant ainsi un accès facilité à des centaines de personnes.

✓ Amélioration de la mobilité et de l'autonomie des bénéficiaires

Les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les femmes enceintes ou encore les personnes accidentées bénéficieront d'un environnement plus accessible et donc plus inclusif, leur permettant de participer activement à la vie communautaire.

✓ Production et diffusion d'outils de référence

Des fiches techniques, des guides de construction normalisée, des vidéos de sensibilisation et des rapports d'expérience seront produits pour capitaliser et faciliter la reproduction du projet dans d'autres localités.

✓ Renforcement des capacités des collectivités

Les services techniques des mairies et des directions régionales auront été formés et outillés pour intégrer les normes d'accessibilité dans leurs appels d'offres et projets de développement.

5. Cible

Le projet est orienté vers une diversité d'acteurs, tant bénéficiaires directs qu'indirects. Ces groupes cibles ont été identifiés pour assurer à la fois l'impact social du projet et la durabilité des changements opérés.

● Personnes en situation de handicap

Elles sont les premières bénéficiaires du projet. Il s'agit notamment des personnes ayant un handicap moteur, des personnes utilisant des fauteuils roulants, des béquilles ou tout autre dispositif d'aide à la mobilité.

● Élèves et enseignants handicapés

Dans les écoles publiques ciblées, ce projet permettra une scolarisation plus inclusive et sécurisée, contribuant à une égalité des chances dans le système éducatif.

● Usagers des services publics

Toute personne ayant temporairement ou durablement des difficultés de mobilité (personnes âgées, femmes enceintes, personnes blessées...) bénéficiera directement des infrastructures mises en place.

● Professionnels du bâtiment et techniciens

Architectes, ingénieurs, ouvriers et artisans seront sensibilisés et formés aux normes d'accessibilité, ce qui permettra d'améliorer leurs pratiques professionnelles et d'éviter les erreurs courantes.

● Collectivités territoriales et autorités locales

Les mairies et directions régionales chargées des infrastructures seront impliquées dans toutes les phases du projet, favorisant ainsi leur engagement à long terme pour l'accessibilité.

● Associations de personnes handicapées et OSC

Elles joueront un rôle consultatif et participatif essentiel dans la conception, la validation des sites, la sensibilisation communautaire et le suivi citoyen.

6. Plan d'action détaillé

L'action du projet s'articule autour de quatre grandes phases logiques, complémentaires et successives. Chaque phase comprend un ensemble d'activités précises, chronologiques et mesurables.

◆ Phase 1 : Préparation et sensibilisation

- **Lancement officiel du projet** avec les autorités locales, les partenaires techniques et les associations de personnes handicapées.
- **Organisation de cinq (5) ateliers de sensibilisation** dans les communes ciblées, avec la participation des chefs d'établissement, des services techniques municipaux, des ingénieurs et des acteurs de la société civile.
- **Conception et diffusion de supports de communication** : affiches, dépliants, spots radio/télé, contenus pour les réseaux sociaux, tous traduits dans les principales langues locales.

◆ Phase 2 : Diagnostic et planification

- **Identification participative des sites prioritaires**, en collaboration avec les autorités locales et les associations de personnes handicapées.
- **Audit technique et architectural** des bâtiments concernés pour évaluer les contraintes spécifiques.
- **Élaboration des plans d'aménagement** conformes aux normes (pente $\leq 5\%$, largeur $\geq 1,20$ m, garde-corps, revêtements non glissants, etc.).
- **Validation des plans** par les partenaires techniques (Handicap International, ingénieurs certifiés...).

◆ Phase 3 : Réalisation des infrastructures

- **Lancement d'un appel à concurrence** pour les travaux, en privilégiant les entreprises locales qualifiées.
- **Construction des rampes d'accès normalisées** sur au moins dix (10) sites sélectionnés.
- **Supervision des chantiers** par les équipes techniques du projet, les collectivités et les représentants des bénéficiaires.
- **Réception provisoire et définitive des travaux** après contrôle qualité.

◆ Phase 4 : Suivi, évaluation et capitalisation

- **Évaluation des impacts immédiats** : nombre de bénéficiaires, taux d'accessibilité amélioré, retour des usagers.
- **Organisation de visites de terrain** avec les médias et partenaires pour valoriser les réalisations.
- **Production de documents de capitalisation** : vidéo documentaire, guide de bonnes pratiques, fiches techniques.
- **Partage des résultats** dans une rencontre de clôture.

7. Stratégie de réalisation

La stratégie de mise en œuvre repose sur trois piliers fondamentaux : la participation communautaire, la rigueur technique, et l'institutionnalisation des acquis.

✓ Approche participative

Le projet s'appuiera fortement sur l'implication active des parties prenantes locales, notamment les associations de personnes handicapées, les responsables administratifs, les chefs coutumiers et les populations concernées. Cette stratégie permettra non seulement d'identifier les besoins réels, mais aussi d'assurer l'appropriation et la pérennité des infrastructures.

✓ Normes et qualité technique

Toutes les rampes seront construites sur la base de normes techniques reconnues, notamment celles de la CDPH (Convention relative aux droits des personnes handicapées) et des directives de Handicap International. Le projet engagera des ingénieurs expérimentés pour la validation des plans, et des entreprises ayant fait preuve de bonnes pratiques dans les travaux publics.

✓ **Suivi institutionnel et transparence**

Un comité de pilotage multisectoriel assurera la gouvernance du projet, avec des représentants des ministères sectoriels, des collectivités locales et des organisations de la société civile. Le suivi-évaluation sera intégré dès le départ, avec des outils permettant d'ajuster les actions en temps réel et de documenter les résultats.

✓ **Valorisation et diffusion**

Les expériences et résultats du projet seront capitalisés sous divers formats pour inspirer d'autres initiatives à l'échelle nationale. Des partenariats avec les médias seront mobilisés pour donner une visibilité aux bénéficiaires et inciter les décideurs à adopter les bonnes pratiques.

8. Capitalisation

La capitalisation est une composante stratégique du projet. Elle vise à collecter, structurer, valoriser et diffuser les savoirs et expériences générés tout au long de la mise en œuvre. L'objectif est de permettre la réplication à plus grande échelle des bonnes pratiques en matière d'accessibilité universelle et de garantir un impact durable, même au-delà de la période d'exécution du projet.

Les actions prévues dans cette démarche sont les suivantes :

Documentation technique

- Production de fiches techniques illustrées sur les normes de construction des rampes d'accès.
- Élaboration d'un guide pratique de conception de rampes normalisées, à l'usage des techniciens municipaux, architectes, bureaux d'étude et établissements scolaires.

Supports multimédias

- Réalisation d'un film documentaire retraçant les différentes étapes du projet, les témoignages des bénéficiaires et les leçons apprises.
- Création de capsules vidéo pédagogiques pour sensibiliser durablement sur l'accessibilité.

Diffusion et partage

- Organisation d'un atelier de restitution des résultats avec les partenaires institutionnels et les collectivités locales.

- Intégration des ressources produites dans les bases de données des ministères concernés, des partenaires au développement et des organisations de la société civile.

Exploitation dans d'autres projets

- Mise à disposition gratuite des outils produits pour les ONG, projets de coopération, ou collectivités souhaitant reproduire l'initiative.
- Dépôt du guide sur des plateformes en ligne accessibles (sites gouvernementaux, réseaux d'acteurs...).

La capitalisation renforcera ainsi l'efficacité, la visibilité et la durabilité du projet au niveau national, en stimulant l'émergence d'initiatives similaires dans d'autres villes ou régions.

9. Durée et période de réalisation

Le projet s'étalera sur une période de six (06) mois, correspondant à un cycle complet de conception, d'exécution, de suivi et de capitalisation.

 Période de mise en œuvre : à déterminer

Ce calendrier est conçu pour prendre en compte :

- La disponibilité des acteurs clés après la période des examens scolaires (en juin) ;
- Les conditions climatiques relativement favorables à la construction durant la seconde moitié de l'année ;
- La clôture budgétaire de fin d'année permettant l'exécution complète des engagements financiers.

Un chronogramme d'exécution détaillé sera élaboré en début de projet pour fixer les jalons majeurs, les responsabilités par phase et les délais de livraison des différentes activités.

10. Budget Prévisionnel

N°	RUBRIQUES DE DÉPENSE	MONTANT UNITAIRE (FCFA)	MONTANT TOTAL (FCFA)
1	Organisation de 5 ateliers de sensibilisation	250 000	1 250 000
2	Production de supports de communication (affiches, dépliants, spots)	400 000	400 000
3	Audit technique de 10 bâtiments	100 000	1 000 000
4	Conception et validation des 10 plans techniques	150 000	1 500 000
5	Construction de 10 rampes d'accès normalisées	500 000	5 000 000
6	Supervision et suivi des travaux	100 000	1 000 000
7	Production de guides et fiches techniques	300 000	300 000
8	Capitalisation (vidéo, atelier de restitution)	400 000	400 000
9	Frais de coordination et logistique	500 000	500 000
10	Imprévus (5 %)		625 000
TOTAL GÉNÉRAL			11 525 000

11. Conclusion

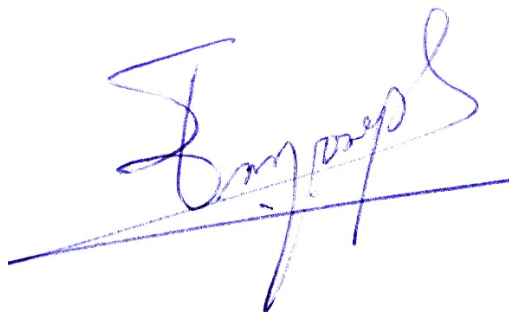
Le projet « Sensibilisation et Réalisation de Rampes d'Accès aux Normes » a été initié et porté avec conviction par M. ZAKANE W. Joseph Emmanuel, fonctionnaire en service à la Direction des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation (DTICE), et personne à mobilité réduite. Vécu au quotidien, il connaît parfaitement les obstacles et difficultés rencontrés par les personnes en situation de handicap pour accéder aux bâtiments et édifices publics, scolaires, administratifs ou commerciaux. Fort de son expérience personnelle et professionnelle, il a su mettre en lumière l'importance cruciale d'une accessibilité adaptée, conforme aux normes en vigueur, pour garantir l'égalité des chances et l'inclusion sociale. Ce projet s'inscrit donc comme une réponse concrète et nécessaire, visant à sensibiliser les acteurs publics et privés, tout en réalisant des infrastructures adaptées pour permettre à chacun de circuler librement et dignement.

Ce projet s'inscrit donc dans une dynamique de transformation sociale, de justice et d'équité. Il répond à une problématique à la fois urgente et structurelle : le manque d'accessibilité physique des infrastructures pour les personnes à mobilité réduite.

Au-delà des aménagements matériels, ce projet vise une prise de conscience collective, une responsabilisation des acteurs publics et une intégration pérenne des normes d'accessibilité dans les politiques locales de construction et d'aménagement. Il repose sur des principes forts : participation des bénéficiaires, rigueur technique, transparence budgétaire, capitalisation et durabilité.

Avec l'engagement des collectivités territoriales, des institutions partenaires et des communautés locales, ce projet a le potentiel de devenir un modèle reproductible à l'échelle nationale, capable de changer concrètement la vie de milliers de citoyens exclus jusqu'ici des services de base à cause d'un simple escalier.

Agir pour l'accessibilité, c'est construire une société pour tous.



ZAKANE W. Joseph Emmanuel

Technicien audiovisuel

Tel:70274009 / 76274009